

rant l'exercice 1914-1915. A moins que des changements considérables ne se produisent dans les conditions économiques du pays, nous sommes exposés à constater que le revenu de cette année sera moindre que celui de l'année dernière, et, par contre, la perspective pour le pays, cette année, au point de vue des affaires, n'a pas été très encourageante. Tous les renseignements que nous avons reçus des différentes parties du pays indiquent que nous sommes arrivés à une époque où l'accroissement de la prospérité matérielle n'est pas aussi grande et aussi rapide qu'il l'a été. Et puis nous constatons, en consultant les rapports de l'immigration, que les immigrants ne nous arrivent pas en nombre aussi considérable que nous le voudrions. Durant plusieurs années l'immigration dans notre pays a été très considérable, et il est avéré que les immigrants qui viennent dans notre pays non seulement apportent avec eux de l'énergie et de l'intelligence pour aider au développement de ressources importantes, mais apportent aussi une certaine quantité d'argent, qui contribue à faire marcher les affaires du pays. Je dis donc que le Gouvernement aurait dû être plus prudent dans les propositions qu'il a faites au pays cette année et n'aurait pas dû présenter un budget qui comporte la dépense de sommes trop fortes pour notre revenu. Je pourrais relever quelques remarques qui furent faites, il y a cinq ou six ans, par le leader actuel du Gouvernement, alors qu'il critiqua le dernier Gouvernement sur une pareille question. Il objectait fortement aux dépenses en prétendant qu'il n'y avait pas de proportion entre les dépenses et les revenus du pays.

Dans un discours l'honorable sénateur prétendit que le Gouvernement n'avait pas tenu compte de la situation économique dans laquelle le pays se trouvait pour faire les grandes dépenses qu'il se proposait de faire. Je pourrais aujourd'hui attirer son attention sur une grande partie de ce qu'il dit alors. L'honorable sénateur alla jusqu'à dire qu'il était peut-être du devoir du Sénat de refuser de voter le bill des subsides afin de permettre au Gouvernement d'étudier la situation et de voir s'il ne pourrait pas l'améliorer. Je ne me montrerai pas aussi sévère en ce moment; mais je dirai que si le Sénat devait faire une pareille chose à cette époque, il aurait encore plus raison de la faire aujourd'hui. Nous avons vu aussi par les crédits qui ont été votés, qu'une grande partie de cet argent m'est pas destinée à servir au développement des

ressources du pays; mais quelle doit servir à augmenter et à encourager la milice. Le peuple du pays n'est pas satisfait de la manière dont l'argent est dépensé par la milice et il se montrera sévère quand il aura l'occasion d'exprimer son opinion à ce sujet.

La motion est adoptée et le bill lu une troisième fois et adopté.

AUGMENTATION DE LA REPRESENTATION DANS LE SENAT.

EN COMITE.

Ordre du jour:

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour l'étude de l'adresse de la Chambre des communes au sujet de l'amendement de certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, à l'effet d'augmenter le nombre des sénateurs, etc.

L'honorable M. LOUGHEED propose que la Chambre se forme en comité général pour la discussion de l'adresse.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois que cette résolution m'a sa raison d'être que par le fait de l'adoption du bill de remaniement dans l'autre Chambre, et la réorganisation du Sénat et l'augmentation de ses membres n'auront lieu que comme résultante d'un remaniement basé sur le recensement. Or l'honorable leader du Gouvernement nous a dit qu'il a l'intention de présenter aujourd'hui dans le Sénat un bill pour remanier la carte électorale pour la Chambre des communes. Or je prétends que nous devrions attendre que ce bill de remaniement soit présenté. Il est important que nous en soyons saisis, parce que la Chambre des communes ne nous l'a pas transmis. Je prétends donc qu'il serait de notre devoir d'ajourner la prise en considération de l'adresse jusqu'à ce que le bill de remaniement soit transmis à cette Chambre-ci, et mon honorable ami peut être certain que nous disposerons de ces deux ordres en moins d'une heure, parce que nous avons discuté à fond les questions formulées dans les résolutions qui nous ont été soumises hier.

L'honorable M. LOUGHEED: Je puis assurer à mon honorable ami que si ces résolutions sont adoptées par cette Chambre, le bill du remaniement sera transmis ici ce matin.

L'honorable M. DANDURAND: A-t-il été adopté par la Chambre des communes?

L'honorable M. LOUGHEED: Un comité de la Chambre des communes s'en occupe.